

Conseil Municipal

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2025

L'An deux mil vingt-cinq, trois novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FERRIER Marie, GOGUÉ Catherine, JACQUET Stéphanie, et NOUAT Élisabeth, MM. BOUARD Denis, BOUCARD Roger, BLAIN Claude, DELARGE Jacky, GRIMAULT Romain, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal et REMANJON Patrice

Pouvoir : Mme VILLAIN Bernadette donne pouvoir à M. BOUCARD Roger

Absents excusés : Mme LECLERC Aurélie, Mme MARTINAT Isabelle, M. LEBLANC Nicolas, TAILLANDIER Julien,

Secrétaire de séance : Mme CROS Patricia

Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre des délibérations le 28 octobre 2025.

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le conseil municipal ordinaire du 6 octobre 2025. Le Conseil Municipal, n'ayant aucune remarque contradictoire, approuve le compte rendu du 6 octobre 2025.

2-DÉLIBÉRATION 2025CM11D01 VOIRIE COMMUNAUTAIRE ENTRETIEN PAR LA COMMUNE - REMBOURSEMENT PAR LA CCTHB

Monsieur le Maire rappelle que le fauchage et le débroussaillage des voiries communautaires transférées le 29 novembre 2018 sont assurés par la commune.

Il convient donc que la Communauté de Communes Terres du Haut Berry rembourse à la commune les frais d'entretien pour l'année 2025.

Sur la base de 3 passages par an, le coût forfaitaire a été fixé à 1,03 € le mètre linéaire, soit pour 5 395 mètres : un coût annuel de 5 556,85 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de remboursement selon ce mode de calcul.

Résultat du vote : 8 voix pour, 6 voix contre.

3-DÉLIBÉRATION 2025CM11D02 PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE CANTINE ET DE FONCTIONNEMENT DES ENFANTS DES THÉBAULTS SCOLARISÉS À L'ÉCOLE D'HENRICHEMONT ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Monsieur le Maire fait part de la demande de la commune d'Henrichemont relative à la participation de Menetou-Salon aux frais de cantine scolaire et de fonctionnement des enfants domiciliés au hameau des Thébaulds.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter de participer aux frais de fonctionnement pour 4 élèves domiciliés aux Thébaulds et scolarisés à Henrichemont pour l'année scolaire 2025-2026 ;**
- **de refuser la participation aux frais de cantine scolaire pour ces mêmes enfants.**

4-DELIBERATION 2025CM11D03 AVENANT N°3 A L'OPAH CONCERNANT LA REVISION DES OBJECTIFS QUANTITATIFS POUR L'ANNEE 2

Monsieur le Maire rappelle les objectifs et les modalités de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) menée par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, en partenariat avec l'ANAH et les communes concernées.

L'avenant n°3 vise à réviser les règles d'application des aides octroyées, sans modification de l'objectif global (79 logements sur la durée de l'opération, dont 29 pour l'année 2).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve l'avenant n°3 à la convention OPAH ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.**

5-DELIBERATION 2025CM11D04 MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR COMPLEMENTAIRE SANTE AU 1^{ER} JANVIER 2026

Madame Bardelot, Adjointe, rappelle les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 sur la participation des employeurs publics territoriaux à la protection sociale complémentaire (PSC) des agents. Une réunion du personnel s'est tenue le 25 juin 2025, au cours de laquelle les agents ont opté pour la procédure dite de labellisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de retenir la procédure de labellisation ;**
- **de participer à compter du 1er janvier 2026 à la garantie « risque santé » à hauteur de 15 € par agent et par mois et de limiter cette participation aux garanties labellisées, sur présentation d'une attestation d'adhésion, avec versement direct du montant à l'agent concerné.**

6-DELIBERATION 2025CM11D05 MODIFICATION DES TITRES DE PROPRIETES DS CONCESSIONS DES CIMETIERES

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'un administré en vue de convertir sa concession de 30 ans en une concession de plus longue durée. A cet effet il propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place cette possibilité de conversion, sous réserve de la disponibilité de la catégorie demandée dans le futur règlement du cimetière. Les modalités seront consultables en mairie.

7-VENTE D'UN CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire fait part de la demande d'un administré concernant l'achat d'une partie du chemin rural situé « aux Crots de Vaux ».

Après concertation, le Conseil Municipal refuse la vente de cette portion de chemin. Résultat du vote : 10 voix contre, 4 abstentions.

8-COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

Intervention de Stéphanie JACQUET Adjointe Animations Communication et Associations

Mme JACQUET, 1^{ère} Adjointe informe les élus :

- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h15.
- Le repas des aînés se tiendra le 6 décembre et les colis seront distribués le 7 décembre.

9-AFFAIRES DIVERSES

a) M. le Maire propose de réunir la commission du personnel le 18 décembre à 18h30

b) Les agents recenseurs recrutés sont : Mme GAZUT Cécile, Mme GIRARD Sarah, Mme GREGOIRE Sophie et Mme REMY Emeline. Le recensement de la population aura lieu du **15 janvier au 14 février**

c) Les recettes de l'étang sont en hausse : 5 563,20 € en 2025 contre 5 018,80 € en 2024.

La séance du prochain conseil municipal est fixée le 01/12 /2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00